

Jean-Baptiste André Godin à monsieur Bailly-Delaby, 25 novembre [1845]

Auteur·e : **Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Bailly-Delaby](#) est destinataire de cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [25 novembre 1845](#)

Lieu de rédaction Esquéhéries (Aisne)

Destinataire [Bailly-Delaby](#)

Lieu de destination Guise (Aisne)

Description

Résumé Facturation de marchandises et état du compte de monsieur Bailly-Delaby.
Notes Le brouillon occupe la partie supérieure du folio 47v.

Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Finances d'entreprise](#), [Fonderies et manufactures](#)
["Godin"](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomBailly-Delaby

GenreHomme

Pays d'origineFrance

ActivitéIndustrie (grande)

BiographieMarchand de fers et de fonte à Guise (Aisne) dans la première moitié du XIXe siècle, distributeur d'appareils de la manufacture Godin-Lemaire en 1843.

Informations sur le document source

CoteARCH-FAM-2021-0-0815

Collation1 p. (47v)

Nature du documentBrouillon manuscrit d'une lettre

Lieu de conservationFamilistère de Guise

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

Le 25^e 9^{me}

Monsieur Baillif D'Alby

je vous prie de faire la facture à mes dépenses
des 11 & du 15 16 17^{me} et 18^{me} déboursant à
pe 945,59 dont je vous
conformément à notre acte je vous prie de faire

11^{me} 4^{me} je me trouvais bien suivant mes écritures dans
votre intention de pe 41,56 q^{ue} j'avais alors promis
me faire une somme sur le marche -

26 9^{me}

acte

Monsieur Godon

je me trouvais à un moment une affaire qui attendait la discussion
du conseil de préfecture, craignant quelle soit longtemps
négligée par personne ne pourriez mieux faire que de m'aider
à faire pour quelle me rendez pas ~~à~~ déboursant dans
les caisses de la préfecture je fais partie à la connaissance
du préfet par un télégramme daté du 6 d'août avec
copies des procès verbal que je vous transmet ci-dessous
vous trouvezz cette pièce fort peu détaillé l'expédition présent
n'ayant pas de changement de la libellée je suis obligé de la valider
moi-même et demandant expressément que c'était une affaire où
~~je~~ la preuve bibliographique devrait établir et que suffisant
~~de constatation fait~~ que me paraissait nécessaire nous étudier
la route sur l'absentation du chemin au moment de l'accident
état qui avait été entièrement changé ~~par~~ ^{par} les ouvriers ~~assujetti~~
par l'entrepreneur afin d'atténuer sa responsabilité les personnes
seules qui ont aidé le routier à se débarrasser ~~de~~ ^{sont} ~~qui~~ ^{qui} ~~avaient~~
quel indépendamment de l'abri de barriques et d'asphalte ~~qui~~
~~provoqua~~ que la moitié de la route ^{qui} je trouvais plus élevée que
d'ordinaire de 3 à 4 mètres ^{avait} ~~avait~~ été ^{élevée} ~~élevée~~ l.
pièces qui en rendaient la circulation impossible au moins très
dangerous monsieur le préfet mais maintenant il est sans danger
pas faute de faire recherche de ces témoignages.

à vous Monsieur je vous prie de faire nos lois sont une telle
monome il me fait plaisir d'y voyager je vous prie de
me faire le plus vite possible de cette affaire elle pourrait être
considérable monsieur étant à la charge du destinataire - auquel le
préfet doit adresser mais je prouverai la prendre pour mon compte
le routier devant tout est responsable mais la responsabilité
est double et il pourrait bien de constater avec l'ingénier
que je serai content car il aurait donc établi pour moi que
l'entrepreneur doit obligé de prendre la ville et faire pour son
compte une indemnisation des dommages

47.